



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

Sur la politique touristique (état des lieux et diagnostic).

(Du 12 septembre 2022)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La politique touristique de la commune du Locle et en particulier de la Ville est relativement récente. Historiquement tournés vers le secteur industriel, Le Locle et Les Brenets se doivent, à l'instar d'autres régions industrielles, de prendre le tournant touristique. En effet, ce dernier prend de plus en plus d'importance. Ses retombées sont perceptibles non seulement sur un plan économique, mais également en matière de positionnement et de valorisation de l'image d'une collectivité publique. Enfin, dans le cadre du processus d'élaboration de la nouvelle commune, le développement du tourisme constitue une attente relativement importante de la population, notamment brenassière.

1.1. D'une mono-industrie à une diversification industrielle

Depuis plus de deux siècles, l'économie locloise repose principalement, voire exclusivement sur la production industrielle, et plus particulièrement celle de l'horlogerie et de la machine-outil. Cette dépendance à une mono-industrie, tournée vers l'exportation, rend l'économie locloise particulièrement sensible aux aléas de la conjoncture mondiale. À la fin du 20^{ème} siècle, des processus de diversification sont mis en place. Ils se sont néanmoins limités au secteur secondaire, avec l'implantation et le développement de nouveaux domaines de production (joaillerie, pharmaceutique, etc.).

1.2. Diversification des secteurs d'activités : le tourisme

À partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, les sociétés occidentales connaissent de profondes mutations. Nous pouvons citer de manière non exhaustive le développement de la mobilité, la fragilisation de la corrélation habitat/travail, le processus de désindustrialisation ou le renforcement de la société des loisirs.

Ces mutations ont généré des tensions, tout en ouvrant également de nouvelles perspectives de développement. Parmi celles-ci, le tourisme gagne en importance.

Au vu de l'importance du secteur industriel, la Mère commune n'a, durant longtemps, pas jugé nécessaire de faire du secteur touristique une priorité. D'ailleurs, la Ville n'était pas reconnue sur le plan fédéral comme région touristique, ne bénéficiant pas d'aides au développement de l'offre hôtelière.

À l'opposé, la commune des Brenets, considérée comme zone touristique, bénéficiait d'une reconnaissance fédérale. Différentes actions avaient été menées par le passé.

Le processus d'élaboration de la nouvelle commune a montré une attente toute particulièrement, notamment de la population brenassière, pour le renforcement du tourisme. Dans ce cadre, une commission législative touristique, regroupant l'ensemble des partis, s'est constituée. Elle travaille en étroite collaboration avec l'exécutif de la Ville.

Le présent rapport a pour but d'établir les objectifs de la politique touristique de la Ville, mais encore et surtout de donner un aperçu de l'offre existante, ainsi que des infrastructures qui la portent, afin de tendre vers une stratégie de développement. Il correspond donc avant tout à un état des lieux ou un diagnostic de la situation, permettant de structurer et de construire l'avenir de la politique du tourisme.

2. Brève histoire du tourisme

Ce chapitre n'a pas la prétention de retracer l'histoire du tourisme à travers les âges. Tout au plus, il veut donner un aperçu des grandes tendances qui ont traversé l'histoire.

2.1. Généralités

Depuis l'**Antiquité**, en Occident, des hommes et des femmes se sont adonnés au tourisme, au travers de voyages et autres découvertes, motivés par la curiosité géographique, la ferveur religieuse, la recherche scientifique ou médicale, le thermalisme ou le délassément. Ainsi, les découvertes historiques ont permis de mettre en lumière des réseaux antiques d'hôtels, parfois luxueux, de la publicité pour tels ou tels lieux historiques ou musées aux collections prestigieuses.

Cette pratique se limitait néanmoins à un nombre de personnes relativement restreint, essentiellement issu des classes dirigeantes et aristocratiques. De plus, les voyages étaient lents, fatigants et bien entendu risqués.

Le **Moyen Âge** ne connut pas de grands bouleversements de cette pratique. D'ailleurs, celle-ci fut sans doute moindre, peut-être en raison de la stabilité prônée par les ordres monastiques. À partir du 13^{ème} siècle, la fondation des universités et leur mise en réseau redonnent un nouvel élan aux voyages et à la recherche scientifique.

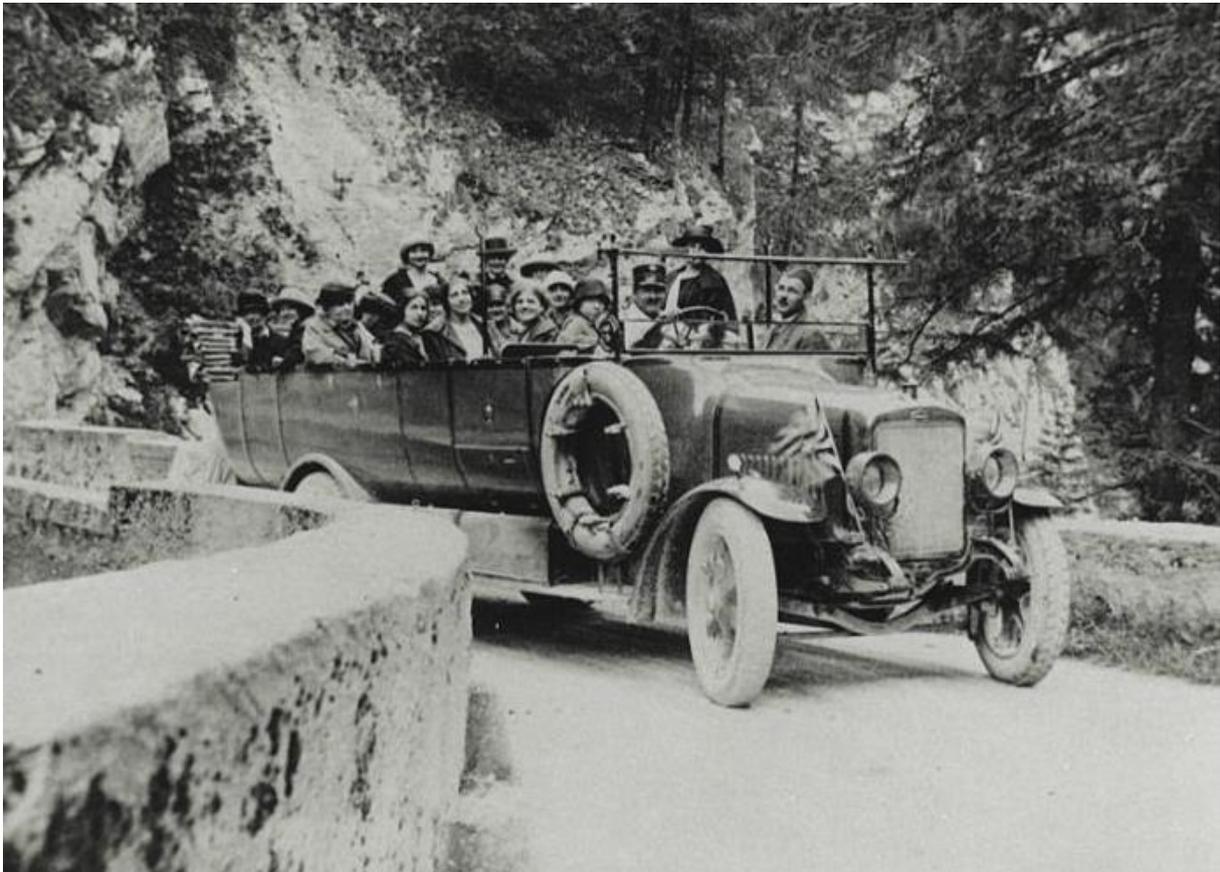
La **Renaissance** et la valorisation des arts, des monuments et des pratiques antiques, notamment le thermalisme, renforcèrent probablement cette tendance vers les voyages d'agrément.

Au **17^{ème} siècle**, la notion de « tourisme gastronomique » semble apparaître. Ces pérégrinations offrent à l'aristocratie et à la bourgeoisie naissante des moyens de se divertir.

Au **18^{ème} siècle**, les récits de voyage semblent en augmentation. Le « Grand Tour », à l'origine du mot anglais « tourist », désigne des « *voyageurs qui ne parcourent des pays étrangers que par curiosité* ». En vérité, il est pratiqué, en Europe, par la seule classe aristocratique.

Au **19^{ème} siècle**, bien que limités principalement aux groupes socio-économiques privilégiés, les voyages d'agrément connaissent un premier essor important. Des agences et des guides touristiques voient progressivement le jour parallèlement au développement des chemins de fer. Les domaines de destination se diversifient : les bains thérapeutiques, la découverte de la montagne, les lacs, etc.

Dans la **première moitié du 20^{ème} siècle**, le changement des modes de production, le développement économique et social et les congés payés tendent à se répandre dans les régions industrialisées. Le voyage et le tourisme se démocratisent progressivement.



Camion transportant des touristes, © Moulins du Col-des-Roches.

À partir des **années cinquante**, l'industrie touristique joue un rôle prépondérant dans l'essor économique de certains pays (Espagne, Portugal, Italie, France, Yougoslavie, Grèce, etc.). Parallèlement, le développement de la mobilité, notamment des véhicules individuels motorisés ou de l'aéronautique, avec des vols de plus en plus nombreux, sûrs et financièrement accessibles aux classes moyennes fait entrer, dans les années quatre-vingt, le tourisme international dans l'ère de la consommation de masse.

Traduite notamment par l'apparition et le développement des clubs de vacances, souvent critiqués en tant que réserve de vacanciers sédentaires coupés de la population, cette consommation de masse génère progressivement l'essor d'une nouvelle tendance touristique.

À partir de la fin des **années nonante**, parallèlement à la mondialisation et en réaction à l'essor du tourisme notamment dans les pays émergents, un tourisme culturel plus local se renforce.

2.2. Histoire de la politique touristique de la Mère commune

En 1902, la Société de l'Office du tourisme neuchâtelois est créée. Toutefois, la politique touristique reste encore en marge des préoccupations des autorités et de la population. En effet, la Ville du Locle est essentiellement tournée vers le secteur industriel et en particulier le domaine de l'horlogerie et de la machine-outil.

Aux Brenets, bien que localité industrialisée, l'existence du lac contribue à favoriser un positionnement touristique précoce tourné vers la beauté du patrimoine naturel¹. Cet aspect est reconnu notamment au niveau fédéral.

En 1986, l'État de Neuchâtel se munit d'une « loi sur le tourisme » (LTour), reconnaissant ainsi ce secteur comme une branche à part entière de l'économie cantonale.

Au début des années nonante, la prise de conscience sur la nécessité de développer le tourisme se renforce. En 1992, les instances de l'Office du tourisme des Montagnes neuchâteloises (OTMN) ouvrent des bureaux en Ville du Locle à Daniel-Jeanrichard 31². Selon le rapport du Conseil communal de l'époque, le secteur touristique représente moins de 2 % du produit intérieur brut des Montagnes³.



En effet, ces dernières souffrent « *actuellement d'un déficit considérable en matière de nuitées touristiques* »⁴.

Le Locle offre à l'époque 80 lits correspondant à des « trois étoiles », ainsi que des lits hors catégorie (centre des Calames, camping, etc.). Le taux d'occupation annuel moyen ne dépasse pas 35 % de la capacité hôtelière. À noter cependant que nombre de visiteurs, attirés par les Musées et les infrastructures sportives, passent par notre région, sans pour autant y dormir.

¹ Affiche touristique par Claudévard représentant en haut un paysage de sapins et un grand soleil orange ; au centre un village et en bas, le Doubs et sa chute. © Moulins du Col-des-Roches.

² En 1994, une collaboration avec la société Croisitour est mise en place.

³ Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un office du tourisme des Montagnes neuchâteloises, Le Locle, 1991.

⁴ Idem, p. 5.

En 1996, l'Office du tourisme des Montagnes neuchâteloises est remplacé par une nouvelle structure regroupant l'ensemble du territoire cantonal: Tourisme neuchâtelois.

En 2000, Les Brenets lancent une étude sur les opportunités du développement touristique dans la localité⁵. En effet, l'offre est en diminution durant les années nonante, passant de 57 à 32 lits entre 1994 et 1997. Le taux d'occupation des lits se monte à 10 % en 1997 et la durée de séjour moyenne se situe à 1,8 jour.

L'étude préconise différentes actions sur la base de fiches d'intervention, dont notamment une amélioration de la signalisation, le colmatage des failles du lac, les aménagements du site du Saut du Doubs et du bord du lac, les fêtes du Doubs, un bureau d'accueil et un renforcement de l'offre hôtelière et parahôtelière. Différents projets seront concrétisés.

Pour Le Locle, le secteur peine à se développer. Toutefois, l'évolution de la société et, en 2009, la labellisation UNESCO, permettent une prise de conscience des atouts de la région et un meilleur positionnement en matière de tourisme.

En 2012, avec le soutien de la Ville, un projet de renforcement de l'offre en nuitées est lancé par la coopérative « Savoir-Faire Le Locle ». Les autorités font modifier un arrêté fédéral, permettant de faire reconnaître les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds comme région touristique susceptible de pouvoir bénéficier de fonds fédéraux dans ce secteur.

De par la forte industrialisation, la politique touristique du Locle et sa priorisation sont relativement récentes.

3. Objectifs

3.1. Généralités

Les objectifs de la politique touristique sont divers. De manière succincte, nous pouvons les présenter ainsi :

- Visibilité et impact sur l'image d'un territoire ;
- Création d'emplois ;
- Captation de capitaux et intégration de ceux-ci dans le circuit économique local.

Le développement du tourisme n'est donc pas un objectif pour lui-même. Il doit favoriser le rayonnement d'un territoire, valoriser l'image de celui-ci, tout en générant des retombées économiques.

Précisons encore qu'il s'agit de mener une pesée d'intérêts et de trouver le juste équilibre entre préservation de l'environnement et retombées socio-économiques potentielles. Le développement touristique, lorsqu'il est contenu et rationnel, peut même se révéler être un facteur de préservation, tant du patrimoine naturel que culturel, en favorisant une prise de conscience de l'existant.

⁵ ATESA, *Le Tourisme aux Brenets : une possibilité, une volonté !*, Cernier, 2000.

3.2. But et objectifs de la politique touristique de la commune du Locle

Le secteur du tourisme représente une partie relativement faible du produit intérieur brut de la commune. Néanmoins, ce secteur et son développement sont loin d'être négligeables à futur. Dans un contexte de mutation, notamment industrielle, le tourisme peut donc constituer un levier important et offrir des perspectives salutaires.

Dans la continuité des principes ci-dessus, le but de la politique touristique de la Mère commune est de **renforcer la visibilité et l'image positive du territoire**, tout en favorisant son positionnement et en générant des **retombées socio-économiques** complémentaires à ses secteurs historiques de production industrielle.

Pour atteindre ce but et ces objectifs, une phase de diagnostic est nécessaire. Elle permet de prendre conscience des ressources et entités à disposition, mais encore et surtout de l'offre touristique et infrastructurelle existante de la cité.

Cette inventorisatoin de l'offre permet non seulement d'avoir une vision plus ou moins holistique de la situation, générant — pourquoi pas — des convictions d'ambassadeurs et ambassadrices de la cité, mais aussi et surtout de dégager les points forts de la commune, susceptible de mettre en place une stratégie et un plan d'action à long terme.

4. Organisation de la politique touristique

De nombreuses structures existent et ce à différents niveaux institutionnels. Elles peuvent être à la fois publiques, parapubliques ou privées. Nous vous proposons de vous en présenter brièvement les principales ci-dessous :

4.1. « Suisse Tourisme »



Suisse Tourisme (ST) est une corporation de droit public chargée par la Confédération de promouvoir l'offre touristique pour la Suisse, pays de voyages, de vacances et de congrès sur le plan national et international.

L'accent est mis sur le développement et la mise en œuvre de programmes marketing visant à stimuler la demande et à valoriser une image de marque forte de la Suisse touristique, entre modernité et authenticité. Suisse Tourisme travaille en étroite collaboration avec la branche du tourisme, qui contribue à environ la moitié de son budget. L'autre moitié est constituée de fonds fédéraux. Ses activités sont gérées selon des critères d'économie d'entreprise axés sur la satisfaction des clients et les besoins du marché.

4.2. « Jura & Trois-Lacs »

Sur le plan régional et cantonal, la politique touristique se base sur deux structures principales, à savoir « Jura & Trois-Lacs » et « Tourisme neuchâtelois »⁶

⁶ Le territoire helvétique se compose de 13 régions touristiques.



« Jura & Trois-Lacs » (J3L) est une association de droit privé, avec un statut juridique reconnu, responsable des activités touristiques sur un espace regroupant le massif jurassien et le littoral des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.

L'Association J3L veut créer et développer une destination touristique forte et dotée de structures solides. Elle doit pour cela développer une culture de la destination en s'appuyant sur les sensibilités différentes qui la composent⁷.

Les domaines d'activités stratégiques et les thèmes touristiques principaux sont les suivants :

Nature	Les Montagnes jurassiennes au sens large, l'eau, le cheval (essentiellement pour les Franches Montagnes), l'agritourisme et les parcs naturels régionaux (Parc naturel du Doubs et Parc Chasseral)
Culture	Les sites historiques, les musées et espaces d'exposition, le terroir et la gastronomie, ainsi que les événements culturels.
Mobilité	La mobilité douce, le sport, les croisières et les transports touristiques.
MICE (Meeting, Incentive, Congress, Event)	Ce domaine d'activités recoupe le tourisme d'affaires, notamment sous l'angle de l'offre d'infrastructures (séminaires, congrès, autres réunions professionnelles) et d'événements.
Horlogerie	Les traditions, le savoir-faire et l'excellence.

« Jura & Trois-Lacs » regroupe différentes associations territoriales, indépendantes, permettant de se concentrer sur les points forts de leur région.

4.3. « Tourisme neuchâtelois »



L'association « Tourisme neuchâtelois » défend, comme son nom l'indique, les intérêts du tourisme neuchâtelois.

Office du tourisme cantonal, Tourisme neuchâtelois développe opérationnellement le tourisme dans le canton de Neuchâtel, en s'inspirant notamment de ses trois missions de base que sont l'accueil, le développement de l'offre et le confort des hôtes.

L'association a également pour tâches :

- La défense des intérêts touristiques de ses membres ;
- Le soutien à l'organisation d'événements à caractère touristique ;

⁷ Jura & Trois Lacs, *Concept touristique global – Masterplan*, mai 2014.

- Le conseil aux autorités cantonales et communales en matière touristique ;
- La représentation des intérêts touristiques du canton à l'extérieur.

Son comité se compose notamment des membres des exécutifs en charge du tourisme des Villes et des Vallées, de représentants des musées, des milieux de l'hôtellerie, de la parahôtellerie et des campings, ainsi que des sociétés de transports, de Gastro Neuchâtel et de Neuchâtel Rando. «Tourisme neuchâtelois» bénéficie de professionnels aguerris.

Loi cantonale sur l'appui au développement touristique (Ltour)

Depuis 2014, la politique touristique cantonale peut également s'appuyer sur une loi spécifique : la loi sur l'appui au développement touristique (Ltour), ainsi que son règlement d'exécution (RelTour).

Cette loi a « *pour but de favoriser l'économie touristique du canton, au niveau de la promotion, du développement, de l'accueil et de l'offre touristiques* » (art. 1 Ltour).

Sur le plan financier :

Art. 8

1. L'État prélève auprès des communes une taxe fixe destinée à financer l'accueil, qui se monte au maximum à 3 francs par habitant et par an. Les communes versent une taxe supplémentaire :

a) de 4 francs par habitant et par an lorsqu'elles disposent d'un bureau d'accueil sur leur territoire ;

b) de 2 francs par habitant et par an lorsqu'elles disposent d'un point d'information sur leur territoire.

2. Il reverse le montant perçu à l'association "Tourisme neuchâtelois".

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (Scav) perçoit une taxe de séjour auprès des touristes qui passent une nuitée sur le territoire communal. La Ville du Locle bénéficiant d'un point d'information aux Moulins du Col-des-Roches, celle-ci contribue à hauteur de 5 francs par habitant auprès de l'association⁸.

4.4. Conseil et Commission du Tourisme



La politique touristique de la commune du Locle s'appuie principalement sur deux structures existantes, qui coordonnent leurs actions avec « Tourisme neuchâtelois ».

Ces structures sont les suivantes :

⁸ Pour la Ville du Locle, les cotisations se montent à 5 francs, soit 3 francs de cotisation de base et 2 francs pour un point d'information.

- Le **Conseil du tourisme** : il se compose du directeur communal du tourisme, du représentant de Tourisme neuchâtelois pour les Montagnes neuchâtelaises, du responsable de la Promotion de la Ville, d'une collaboratrice des Moulins du Col-des-Roches, ayant participé à l'élaboration du plan directeur du tourisme du Val-de-Travers, et de la secrétaire de direction du dicastère.
- La **Commission du tourisme** : elle se compose de représentants de l'ensemble des partis politiques de la commune et du directeur communal du tourisme. La commission a créé diverses sous-commissions propositionnelles.

En plus de l'accueil de Tourisme neuchâtelois aux Moulins du Col-des-Roches, Le Locle s'est muni d'un point d'information touristique communal situé à l'Hôtel de Ville, lieu de passage important de la Mère commune.

Parallèlement à ces entités, nombre de partenaires existent, formant la richesse de notre tissu associatif. Nous pouvons citer par exemple le Syndicat d'initiative des Brenets ou l'Association de développement du Locle.



I. PATRIMOINE URBANISTIQUE, CULTUREL ET NATUREL

Le patrimoine culturel et naturel loclois est particulièrement riche. Il peut se décliner sous différents aspects, que ce soit au travers de son urbanisme horloger, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO), ses institutions muséales, ses infrastructures de loisirs ou encore sa nature jurassienne, avec certains marqueurs reconnus au niveau national et international, tel que le Doubs, particulièrement appréciés des touristes.

Dans les chapitres suivants, nous présentons quelques **marqueurs identitaires** de la commune et de la région. Parmi ceux-ci, nous distinguerons ceux qui pourront être qualifiés d'**Unique Selling Proposition (USP)** ou *proposition unique et porteuse* des autres.

Au niveau définitionnel, les USP comprennent les notions suivantes :

- **Unique** : l'offre permet de se démarquer et de se différencier des autres localités et régions ;
- **Selling (vendeuse)** : l'offre doit être séduisante, connotée positivement, afin de renforcer le positionnement marketing ;
- **Proposition** : l'offre doit permettre de libérer les actions et les potentialités qu'elle comprend.

Les USP constituent le rôle de têtes de gondole ou de produits d'appel de la Ville. Les marqueurs identitaires, en tant qu'atout positif et forces, sont complémentaires aux UPL, même s'ils rendent plus difficile la zone de démarcation par rapport à d'autres régions de Suisse.

5. Patrimoine « urbanistique »

L'un des marqueurs essentiels de la commune du Locle est bien entendu sa valeur architecturale. Celle-ci est reconnue sur le plan international, que ce soit au niveau de l'UNESCO, mais aussi au niveau de l'ISOS, intégrant ainsi le centre historique des Brenets.

Les Brenets ne sont pas en reste, puisque le village historique, résultant du grand incendie de 1848, est extraordinairement bien préservé. Son urbanisme est officiellement répertorié à l'ISOS, à savoir *l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse*.

5.1. Patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO)

Le 27 juin 2009, l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds est officiellement inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Aux yeux de l'entité internationale, la valeur universelle des deux villes réside dans le témoignage exceptionnel que constituent ces « *ensembles urbains organiques entièrement dédiés à une mono-industrie* » : l'horlogerie.

Le plan d'urbanisme se veut rationnel, fonctionnel, orthogonal et utopique. Ce plan égalitaire, avec ses rues perpendiculaires, facilite les déplacements, la gestion des flux et la lisibilité de l'ensemble. De même, les toitures en deux pans, les grandes entités industrielles côtoyant des maisons d'habitation, la recherche de la lumière ou le « Sonnenbau » constituent quelques éléments de cette labellisation. Reste que contrairement à d'autres sites UNESCO, celui du Locle et de La Chaux-de-Fonds s'appréhende de manière moins intuitive. Le discours joue un rôle essentiel, accompagnant la découverte du site.

La première spécificité de la Mère commune réside dans le fait qu'elle est un témoin du développement de l'horlogerie sur plusieurs siècles. En effet, le grand incendie de 1833, qui ravagea une cinquantaine de maisons au centre de la cité, épargna notamment le Temple et la rue historique du Crêt-Vaillant, avec ses bâtiments imposants, dont la Fleur-de-Lis ou la Maison de J.-F. Houriet. Ainsi, Le Locle témoigne de l'histoire de la cité sur plusieurs siècles au travers notamment de celle de ses horlogers.



Hôtel de Ville du Locle
(@tourisme neuchâtelois)

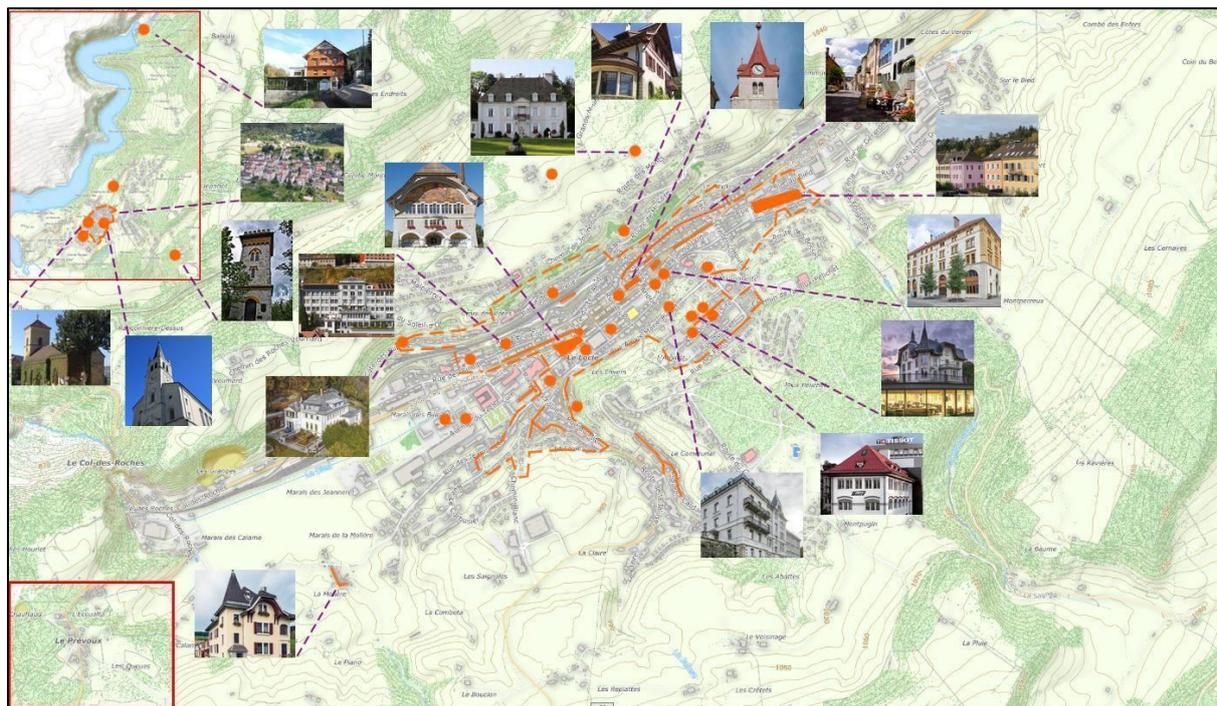
Les fermes des horlogers-paysans, la demeure de Daniel Jeanrichard, fondateur quasi légendaire de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâtelaises ou encore la bâtisse du fondateur des montres Tissot côtoient les grandes entités industrielles (fabriques, usines et manufactures) qui ont vu le jour à la fin du 19^{ème} siècle et n'ont cessé de se développer jusqu'à nos jours.

La seconde spécificité réside dans l'existence de bâtiments d'exception et emblématiques. Ainsi, le bâtiment de l'Hôtel de Ville, l'Ancienne Poste ou l'ensemble du Crêt-Vaillant, avec notamment la Fleur-de-Lis ou la Maison de J.-F. Houriet, constituent un patrimoine exceptionnel. Le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ses jardins et ses fresques monumentales constituent une œuvre d'art totale, maintes fois représentée, tant sur le plan national qu'international.

Cette reconnaissance internationale ouvre alors les champs des possibles et inscrit Le Locle dans nombre de réseaux. Les centres historiques, du Locle comme celui des Brenets, doivent être pris comme un tout, retraçant différentes époques de l'industrie horlogère (du 18^{ème} au 21^{ème} siècle).

5.2. ISOS

Au niveau de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse dans la catégorie de sauvegarde de priorité (ISOS), 9 objets sont classés d'importance A pour Les Brenets et 60 pour Le Locle.



Les périmètres UNESCO et/ou ISOS recourent les centres urbains de la commune du Locle avec un patrimoine d'exception pris individuellement, mais également globalement.

Prenant ses racines au Moyen Âge, la force de la Ville du Locle et des Brenets réside en une histoire encore perceptible, dont l'urbanisme recouvre plusieurs siècles.

Parmi les objets remarquables, nous pouvons citer une réalisation exceptionnelle, bénéficiant d'une note de 1 au recensement cantonal, à savoir la Tour Jürgensen.

Cette tour-belvédère avec monument funéraire a été construite entre 1872 et 1880. Se situant entre Le Locle et les Brenets, elle se trouve sur un sentier piétonnier particulièrement apprécié. Elle offre un panorama extraordinaire sur le bassin du Doubs et sur le village des Brenets.

La localité du Doubs bénéficie également de nombreux bâtiments et monuments.

Le patrimoine urbain du Locle, inscrit, avec celui de La Chaux-de-Fonds, au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO), et celui des Brenets, particulièrement bien sauvegardé depuis le 19^{ème} siècle, constitue à n'en pas douter une **proposition unique et porteuse (USP)**.



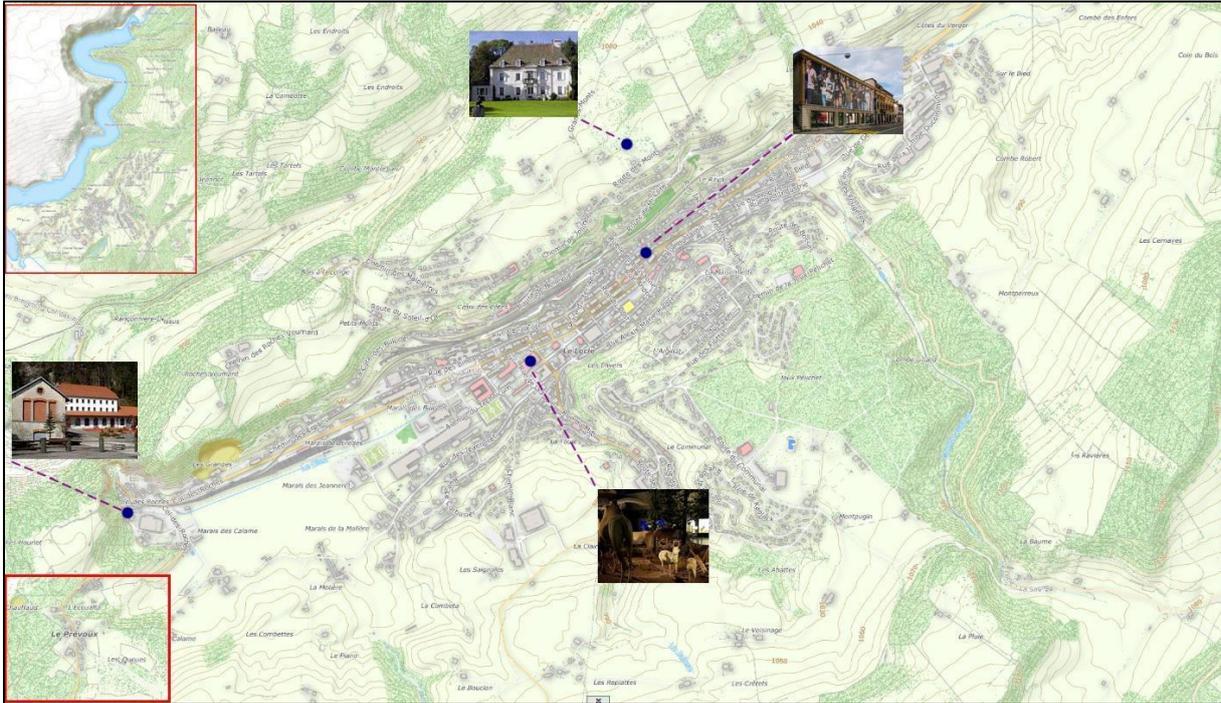
6. Patrimoine culturel

Les musées et plus généralement l'offre artistique favorisent le rayonnement d'une localité et, de manière plus globale, d'une région. Ceux-ci peuvent être institutionnels ou privés, intra ou extra-muros.

6.1. Offre muséale institutionnelle

La Ville du Locle bénéficie d'une offre muséale particulièrement appréciée, aux collections riches et variées. Les musées en eux-mêmes attirent nombre de visiteurs et de touristes tout au long de l'année. Ils permettent également en cas d'intempérie d'offrir des solutions de repli, garantissant des activités par n'importe quel temps.

- **Musée des Beaux-Arts**: institution remontant au 19^{ème} siècle, le musée réalise plusieurs expositions temporaires annuelles au rayonnement international, se profilant notamment au travers de la photographie contemporaine.
- **Musée d'horlogerie**: dans un cadre majestueux, le musée se démarque par sa collection d'automates et d'horloges de valeur patrimoniale incommensurable. Il contribue bien entendu à valoriser l'horlogerie, marqueur identitaire de la Suisse sur le plan international.
- **Musée du Col-des-Roches** (Moulins) : uniques en Europe, les Moulins du Col-des-Roches constituent un exemple exceptionnel de réhabilitation et de conservation d'installations meunières. Avec son musée d'histoire et ses expositions temporaires, ils permettent de vivre une expérience remarquable à plusieurs dizaines de mètres sous terre.



La ville bénéficie de trois musées publics, regroupant les domaines de l'art, de l'histoire et de l'horlogerie.

Notons que les collections animales ou faunistiques situées au collège Jean-Droz ne sont pas à proprement parler un musée ouvert au public. Des conférences et autres activités sont néanmoins proposées. De plus, il pourrait constituer une réserve importante et intéressante lors de l'ouverture de la porte d'entrée du Parc du Doubs.

Les musées ont connu un regain d'intérêt particulièrement important à la suite de la période COVID de la part de la population, notamment confédérale.

6.2. Offre muséale privée

L'offre institutionnelle est complétée par une offre privée, recoupant principalement le domaine de l'horlogerie. Cette offre privée peut prendre différentes formes et est regroupé ci-dessous sur le terme générique de « musée ». Nous pouvons citer les établissements suivants :

- Visite de la manufacture « Zenith » ouverte au grand public ;
- Show-room « Ulysse Nardin » (destiné aux professionnels) ;
- Musée « Tissot » (en cours d'élaboration et destiné aux professionnels) ;
- Salle 207 « Formation et Excellence », à l'Ancienne Poste ;
- Atelier « Les apprentis du Temps », au Pôle Industrie (Jambe-Ducommun 19), permet de vivre une expérience en fabriquant sa propre montre.



Portés par des privés, plusieurs lieux d'exposition ou d'immersion viennent compléter l'offre muséale publique.

6.3. Exomusée : « Le Locle, Musée à ciel ouvert »

Au Locle, le musée à ciel ouvert dédié à l'art urbain, baptisé « Exomusée » constitue un marqueur identitaire désormais de première importance pour la Mère commune des Montagnes neuchâtelaises. Initié en 2018 par l'association locloise Luxor Factory, l'Exomusée permet de valoriser le patrimoine bâti du Locle tout en renforçant le positionnement culturel et touristique de la cité. Dès ses origines, ce projet a bénéficié d'un soutien de la part de la Ville, mais également depuis quelques années du Canton et de la Confédération.

Le lien entre industrialisation et art urbain est d'autant plus intéressant que ce mouvement artistique tire son origine de courants populaires et underground.

Accessible gratuitement toute l'année, 24/7, engagé, l'Exomusée permet d'offrir un rayonnement international à la cité. En 2022, sa collection compte désormais plus de 30 œuvres exposées dans l'espace public, dans un périmètre relativement restreint, propre à la cité. À terme, une cinquantaine d'œuvres devrait voir le jour. Le profil des visiteurs recoupe un large panel. Le concept est apprécié tant des jeunes, des familles que des séniors. Il attire au Locle des familles, des passionnés de street art ainsi que des marcheurs urbains. Leur provenance est elle aussi particulièrement diversifiée. On y compte aussi bien des visiteurs sur l'international que des confédérés de Suisse alémanique, de Romandie ou du canton.



*Parcours Art urbain*⁹

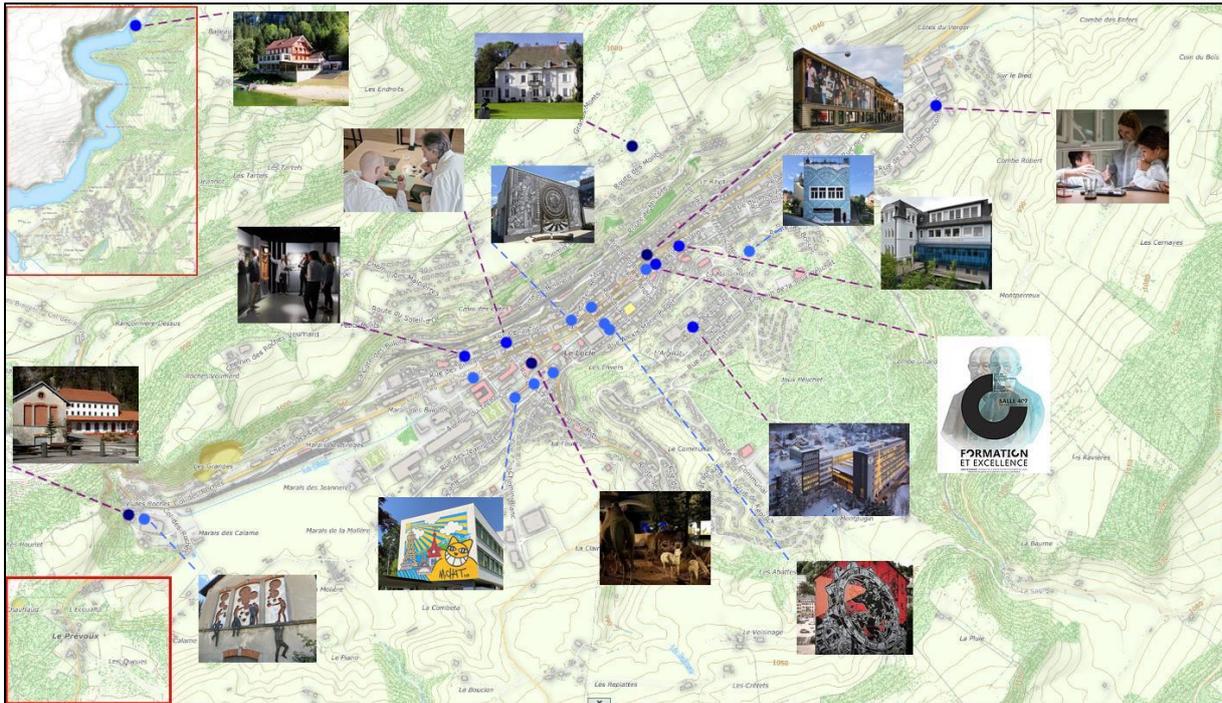
À noter que ces réalisations ne sont pas limitées spatialement et offrent un développement particulièrement conséquent. Chaque œuvre est accompagnée d'une plaque signalétique, avec des QR-Code donnant accès à des explications en français, en allemand et en anglais. Également trilingue, le site internet exomusee.ch comprend des cartes interactives et distille des informations sur les œuvres et les artistes. Au bureau touristique, des plans imprimés sont distribués gratuitement aux visiteurs, dont le nombre augmente chaque année. Un site internet et des cartes papier sont régulièrement réactualisés, répondant à la demande de nombre de visiteurs.

À l'avenir, ces réalisations pourraient se décliner de différentes manières.

La valorisation de l'art urbain a donné lieu à différentes études en collaboration avec La Luxor Factory, Tourisme neuchâtelois et la Ville du Locle. Avec l'aide des porteurs du projet, Tourisme neuchâtelois prépare actuellement des visites guidées, afin de systématiser l'offre.

L'Exomusée constitue à n'en pas douter une **proposition unique et porteuse (USP)**.

⁹ ARCINFO (Éléonore DELOYE), *Le Locle, haut lieu du street art en Suisse : découvrez les 22 œuvres qui décorent déjà la ville*, 14.09.2021.



Complétant l'offre culturelle de la Ville, l'Exomusée, musée à ciel ouvert dédié à l'art urbain, constitue désormais un marqueur identitaire et une offre de marketing territorial de première importance au rayonnement à la fois local, régional et international.

7. Patrimoine naturel

Le patrimoine naturel constitue un atout considérable de la Mère commune et de la région. Ainsi, la proximité des crêtes du Jura, du Doubs et de ses chutes, ainsi que les forêts environnantes sont des marqueurs essentiels de la région. Ces atouts permettent de répondre au développement de l'agritourisme au sens large qui n'a eu de cesse de s'accroître ces dernières années.

7.1. Le Doubs : ses rives et son saut

D'une longueur de 453 kilomètres, dont 85 kilomètres côté suisse, le Doubs naît à Mouthe (F) pour se jeter dans la Saône à Verdun-sur-le-Doubs (F). La commune bénéficie de près de 5 kilomètres de rives¹⁰.

Les bassins du Doubs et son saut constituent un patrimoine naturel exceptionnel. Son environnement et ses paysages remarquables sont une vitrine formidable pour la commune et la région.

¹⁰ @Vincent. Bourrut – www.J3L.ch



Néanmoins, les périodes de sécheresse cumulées aux failles karstiques contribuent malheureusement à assécher le Doubs, notamment au niveau du lac des Brenets. Après trois années exceptionnelles, l'année 2022 a été marquée par un nouvel assèchement, qui a débuté particulièrement précocement. Les bassins du Doubs des Brenets sont devenus un emblème du dérèglement climatique, notamment sur le plan international. Une task force a été mise en place par la Ville et Tourisme neuchâtelois, pour trouver une solution à cette problématique plus qu'anxiogène. Ce groupe de travail comprend des représentants de la Commune, des autorités françaises, du Service cantonal de l'économie, de l'Agglomération urbaine du Doubs, du Parc naturel du Doubs, du Parc du Doubs horloger, de Tourisme neuchâtelois, du Syndicat d'initiative des Brenets (SIB) et de la Société de navigation sur le lac des Brenets (NLB).

A noter que le Doubs étant binational, la Confédération et la France, joueront un rôle essentiel.

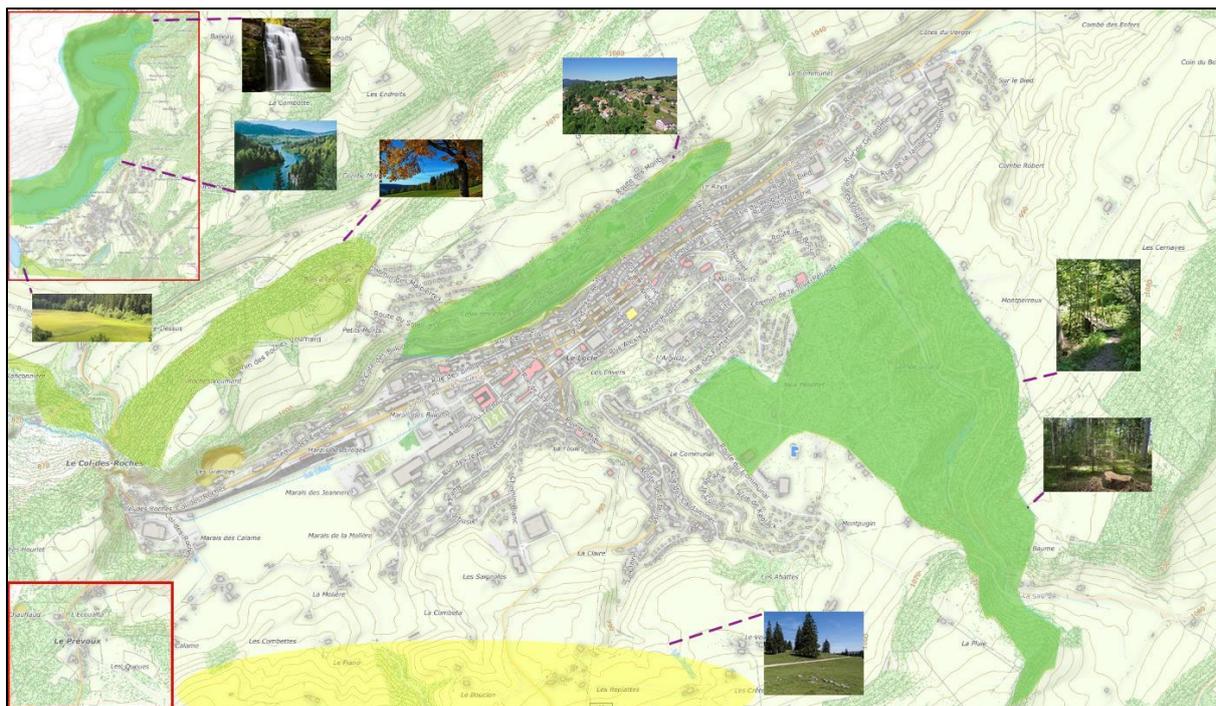
Le Doubs et son saut constituent à n'en pas douter un lieu d'exception et par là même une **proposition unique et porteuse (USP)**.

7.2. Les Crêtes du Jura

Le massif jurassien se caractérise par ses nombreuses forêts et ses crêtes. Ces dernières offrent aux randonneurs des parcours appréciés et des points de vue exceptionnels.

7.3. Les coteaux boisés

Les coteaux boisés sont une des particularités de la Ville, offrant des îlots de fraîcheur en cas de grande chaleur. De plus, la forêt jardinée du Communal et ses 100 ha constituent un lieu propice de balade et de découverte.



7.4. Activités

La proximité de la nature (Doubs, forêt, crêtes, etc.) permet à tout un chacun de passer de la zone urbaine à un environnement ressourçant. En lien avec le patrimoine naturel, les activités touristiques sont nombreuses et particulièrement recherchées par un certain type de visiteurs.

Parmi ces activités en pleine nature, nous pouvons par exemple citer :

- Les randonnées pédestres ;
- Les parcours VTT ;
- Les torrées ou autres pique-niques.

Les randonnées pédestres et les parcours VTT bénéficient de différents chemins balisés et entretenus par Neuchâtel Rando. Les foyers sont, quant à eux, nombreux sur nos crêtes ou dans les forêts à proximité.

D'autres activités, telles que l'observation de la faune, la photographie ou la cueillette de champignons viennent bien entendu compléter l'offre.

Parcours Land Art

L'exposition Land Art se déroule chaque année du printemps à l'automne. Ce parcours avec ses réalisations éphémères permet de rejoindre Les Brenets et Le Locle au travers de nombreuses œuvres d'artistes de la région ou de plus loin.

Itinéraire 54 de Suisse vélo

Le Locle est traversé par l'itinéraire vélo 54. Celui-ci propose de relier en deux étapes Sainte-Croix à Tramelan, par Le Locle.

La première étape d'une longueur de 60 km relie Sainte-Croix au Locle. Le parcours est jugé comme difficile. La seconde étape, d'une longueur de 40 km, relie Le Locle à Tramelan. Le niveau de difficulté est considéré comme moyen.



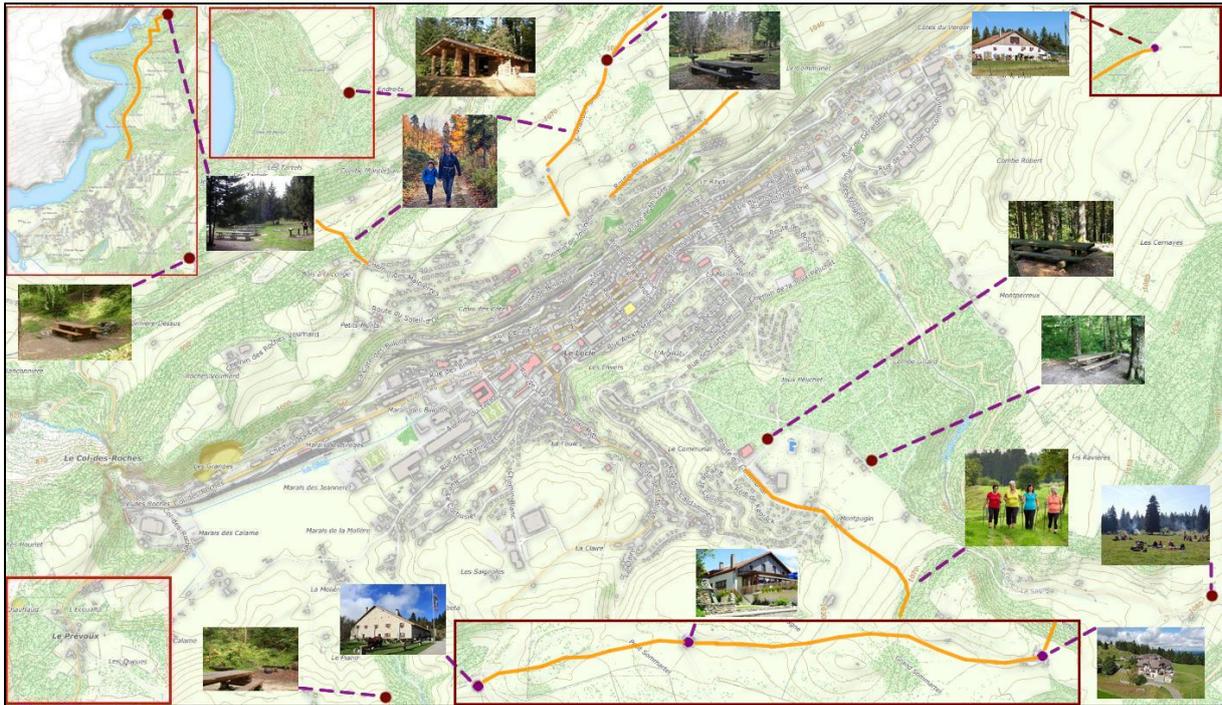
Le Locle est traversé par l'itinéraire national 54

Si ce parcours avec un vélo classique et des bagages n'est pas à la portée de tout le monde, le développement des vélos électriques permet assurément de le parcourir dans des conditions plus favorables.

Sur territoire de la Mère commune, le parcours 54 relie le Prévoux, par le Crozot, la Jaluse, le centre-ville, puis les Monts jusqu'au Crêt-du-Loche.

Activités hivernales

Les activités printanières, estivales ou automnales assurent principalement l'offre touristique de la Ville. Néanmoins, durant la période hivernale, des parcours en raquette, ski de fond ou patin sur le Doubs, inscrit sur la liste des traditions vivantes de Suisse, peuvent également être privilégiés. Ces offres sont néanmoins plus risquées à mettre en avant en raison de la dépendance aux chutes de neige.



Les balades en forêt et sur les crêtes constituent des activités particulièrement appréciées. Les randonneurs peuvent se rendre dans les métairies ou les places de torrée qui foisonnent.

8. « Traditions vivantes »

Il est intéressant également de mentionner la liste des traditions vivantes de Suisse. S'il est difficile de chiffrer les retombées économiques et touristiques de celles-ci, leur reconnaissance peut servir d'appui pour favoriser l'identité d'une région et, pourquoi pas, dessiner des perspectives de renforcement et de développement.

Même si elles recouvrent des territoires plus vastes, cinq traditions vivantes semblent bel et bien caractériser le territoire de la Mère commune. Ainsi, nous pouvons mentionner les traditions vivantes suivantes :

- Torrée ;
- Marche du 1^{er} Mars ;
- Patinage sur le Doubs ;
- Fête des Promotions ;
- Savoir-faire horloger.

Torrée¹¹

Les pâturages boisés se prêtent particulièrement bien à la torrée. Accompagnées par un saucisson neuchâtelois, les torrées constituent un marqueur identitaire de la région et l'un des principaux ambassadeurs de notre terroir.



Marche du 1^{er} Mars

La Révolution neuchâteloise débuta au Locle le 29 février 1848, plus précisément au Crêt-Vaillant devant l'Hôtel historique de la Fleur-de-Lis. Au départ du Locle, le chemin balisé de la voie révolutionnaire se termine au Château de Neuchâtel. La « place du 29 février » et la statue de la Liberté trônent à quelques pas de là.



Patinage sur le Doubs

Le « Doubs se transforme parfois — au cœur de l'hiver — en une longue piste gelée. Bien que simple rivière face aux grands lacs, il s'offre alors le titre de plus grande patinoire naturelle d'Europe. La pratique du patinage est à la fois spontanée et autogérée ».



¹¹ Photos : www.lbtr.admin.ch / Fonds Fernand Perret, BVC.

Fêtes des Promos

La fête des Promotions regroupe plus de 50'000 personnes sur deux jours. Son cortège, marquant la fin de l'année scolaire, ses concerts et ses stands constituent, une année sur deux, le deuxième plus grand événement du canton.



Savoir-faire horlogers¹²

L'horlogerie a considérablement façonné l'histoire artisanale, industrielle et sociale de l'Arc jurassien. Depuis 2020, les savoir-faire horlogers sont reconnus au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.



¹² Horloger à son établi, Vallée de Joux © Musée de l'Elysée, Lausanne.



II. Offre infrastructurelle

Les infrastructures constituent une condition *sine qua non* pour assurer le bon fonctionnement de la politique touristique. Elles consistent dans les équipements techniques, d'installations, d'hébergements, de restaurations et autres conditions-cadres offrant les prestations attendues par la clientèle touristique et excursionniste.

Ces éléments relèvent de partenaires privés ou publics. Toutefois, les pouvoirs publics jouent un rôle important dans la mise en place et le renforcement de ces conditions-cadres. L'Hôtel de la Fleur-de-Lis, l'espace camping-car des Brenets, le développement des transports publics, etc. Tout cela requiert bien entendu une capacité d'investissements suffisante pour leur maintien et leur développement susceptible d'assurer l'attractivité du lieu.

Le présent chapitre permet d'avoir une vue d'ensemble, bien que non exhaustive, de l'offre infrastructurelle de la commune. Souvent sous-évaluée, cette offre est conséquente et permet de faciliter l'accueil des touristes, tout en offrant en parallèle des prestations de confort complémentaires aux USP et aux marqueurs touristiques.

9. Offre infrastructurelle

9.1. Points d'information, portes d'entrée numériques et supports touristiques

Points d'information

Les points d'accueil et d'information touristiques sont au nombre de deux et contribuent à orienter les excursionnistes ou touristes sur le territoire tant communal que régional :

- **Hôtel de Ville** : Lieu de passage important, ce point d'information est ouvert de 8 h à 17 h, sept jours sur sept, toute l'année. Durant la période estivale, les heures d'ouverture s'étendent jusqu'à 18 h. Ce bureau a bénéficié, en 2022, de nouveaux locaux conviviaux.

En moyenne, une quinzaine de groupes touristiques franchissent les portes de l'office par week-end. D'autres, non comptabilisés, se rendent directement à l'espace Temps et urbanisme ou se limitent à la prise de prospectus et autres brochures dans le hall du bâtiment.

- **Moulins souterrains** : Le point d'information touristique du Col-des-Roches accueille de nombreuses personnes en les orientant tant sur la Ville du Locle, que sur Les Brenets ou sur la Vallée de La Brévine.



À noter que les prestataires touristiques, les hôtels, leur personnel et leurs présentoirs jouent également le rôle de point d'information, en contribuant à orienter les touristes vers des lieux d'exception ou des activités ludiques. De même, l'accueil de la Société de navigation sur le lac des Brenets (NLB) conseille les visiteurs de passage.

Portail numérique

Les portes d'entrée sont nombreuses. Nous pouvons citer par exemple les sites internet généralistes de la Ville ou de Tourisme neuchâtelois ; les sites thématiques de l'Exomusée ou de l'UNESCO.

Notons que le site de Tourisme neuchâtelois et de la destination Jura 3 Lacs est au bénéfice de plus de 3 millions de visites en 2021.

Brochures, visites guidées ou application numérique Izi Travel

Les supports à disposition du public sont relativement nombreux. Ils recouvrent différents domaines et marqueurs identitaires du territoire communal, proposant diverses activités aux visiteurs et excursionnistes.

a. Brochures

Les supports papier, se déclinant parfois sous forme numérique, sont particulièrement appréciés. Nous pouvons citer, de manière non exhaustive, par exemple :

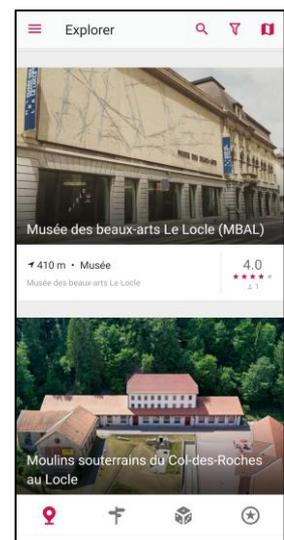
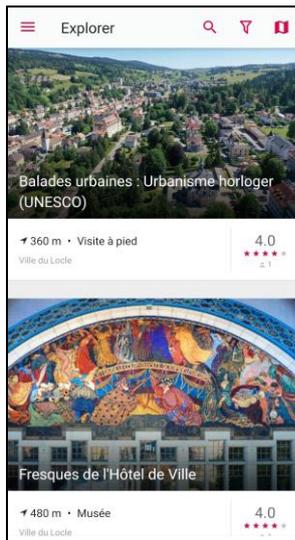
Parcours et lieux de visites	
• Le Locle à pied (TN)	• Exomusée : art urbain Le Locle suisse
• Le Locle Urbanisme horloger (TN)	• Parcours des 28 fontaines
• Bijoux d'architecture locloise	• Patrimoine architectural : Le Temple
• Les Fleurs dans l'architecture locloise	• Patrimoine arch. : L'ancienne poste
• Le Locle horloger	• Patrimoine arch. : L'Hôtel de Ville
• Mémoires du Doubs	• Balades Le Locle et environs
• Sentier nature : La Combe Girard	• Tour Jürgensen

b. Visites guidées

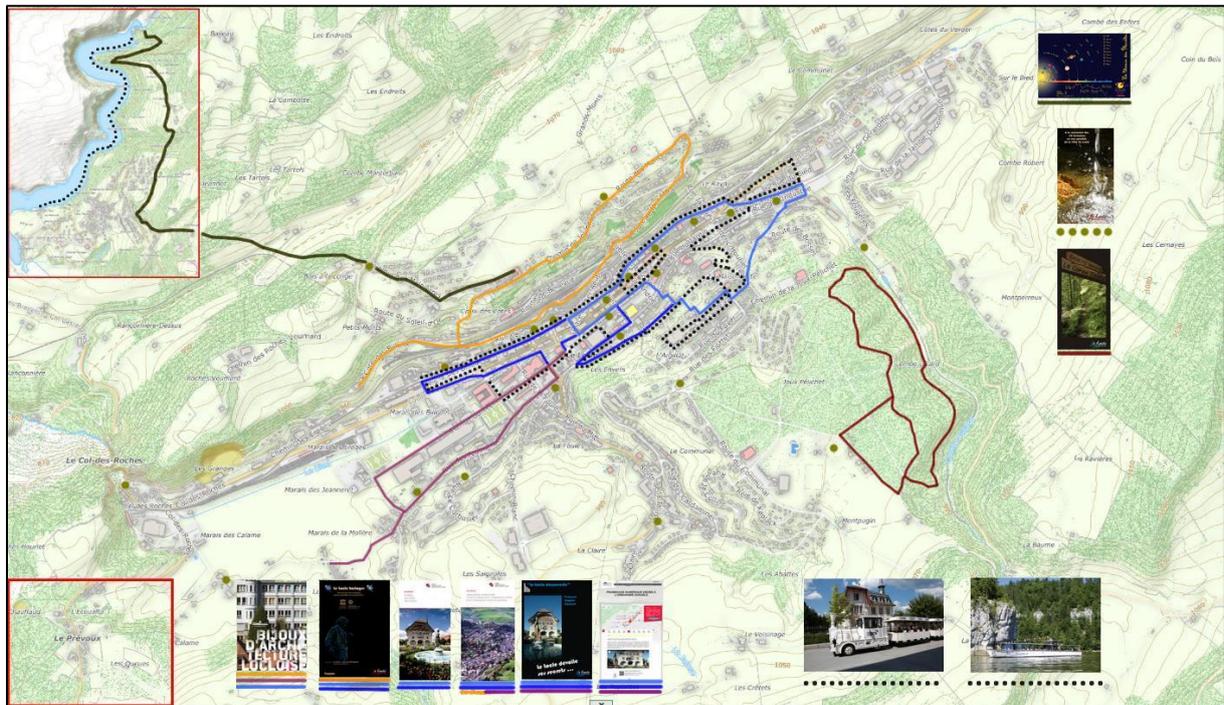
Plusieurs visites guidées sont proposées, notamment par la Société de navigation sur le Lac des Brenets (NLB) ou par Tourisme neuchâtelois, les jeudis et dimanches, par le biais du petit train en partance de la place du Marché du Locle. Sur demande, des visites guidées sont proposées dans les différentes institutions muséales ou à l'Hôtel de Ville.

c. Supports numériques

Application touristique la plus répandue en Europe, « **Izi Travel** » est un audio guide permettant de géolocaliser les lieux d'intérêt d'une région ou à proximité de soi, tout en effectuant des visites numériques, soit par la lecture du contenu, soit par son écoute. Cette application est gratuite, tant pour l'émetteur (Ville, institutions muséales, etc.) que pour le récepteur (touristes, excursionnistes, visiteurs, etc.).



Particulièrement utilisée, l'application Izi Travel offre des contenus touristiques audio, photographique et écrit.



9.2. Hébergement

La Ville du Locle bénéficie de plusieurs établissements, tant hôteliers que parahôteliers. Ainsi, en 2022, **115 chambres** regroupant **253 lits** sont à disposition des visiteurs.

9.2.1. L'hôtellerie

Les établissements hôteliers sont au nombre de six, à savoir la Fleur-de-Lis, l'Hôtel-des-Trois-Rois, la Guesthouse, La Maison Dubois, l'Auberge du Prévoux et les Rives du Doubs.

Certains d'entre eux se sont clairement positionnés dans les créneaux patrimoniaux, permettant de vivre une expérience et de se plonger dans l'urbanisme horloger.

Ils offrent également des lieux de réception et de restauration.

9.2.2. La parahôtellerie

La parahôtellerie joue un rôle important dans l'offre de nuitées. On peut citer notamment les campings, les appartements de vacances ou les aires d'accueil qui complètent ainsi l'offre classique.

a. Appartements de vacances et chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes sont notamment les « Nids », « Une nuit ailleurs », ceux gérés par la « Maison Dubois » ou encore la Maison du Pré-du-Lac ou celle du Grand-Cernil aux Brenets. Particulièrement recherchés, ces établissements nécessitent pour les touristes de réserver leur chambre plusieurs semaines, voire mois à l'avance.

Les appartements de vacances prennent, quant à eux, de plus en plus d'importance. Des propriétaires mettent à disposition leur bien immobilier quelques jours à plusieurs semaines par année aux touristes.

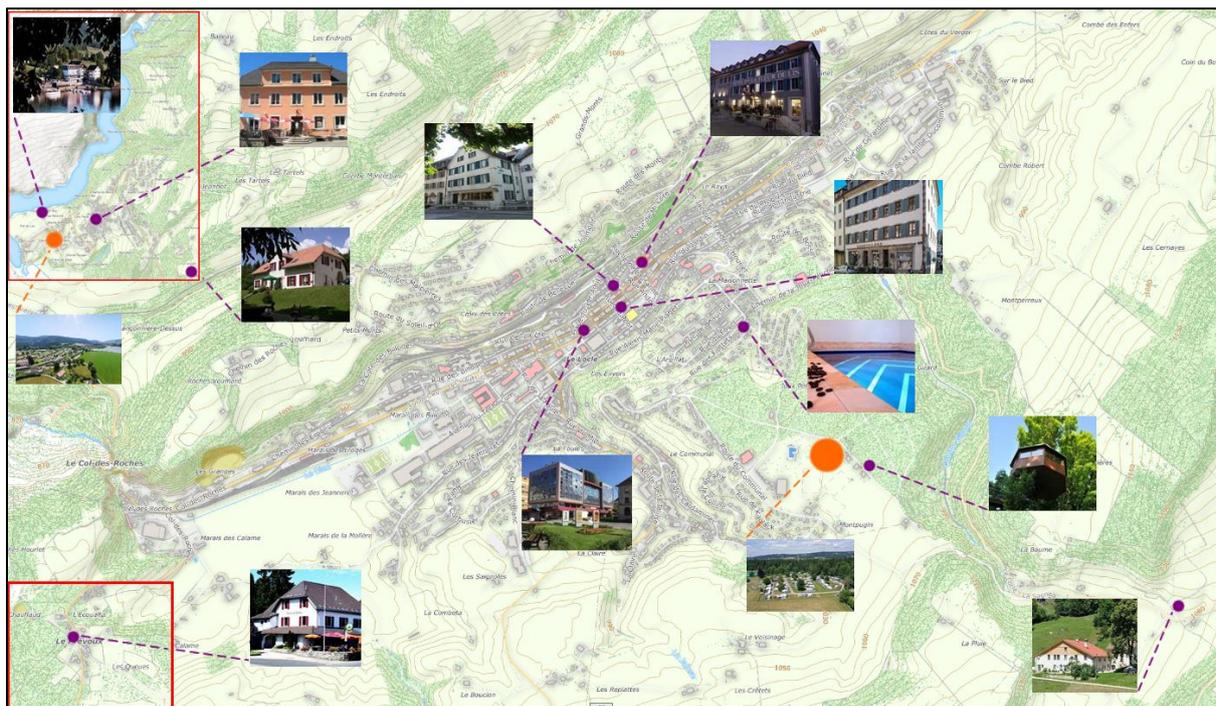
À noter que contrairement aux enseignes particulièrement bien implantées et connues, la visibilité et le suivi de l'offre d'appartements ou de biens immobiliers de particuliers peuvent se révéler problématiques. En effet, certains de ces appartements ne sont que périodiquement mis sur le marché. De plus, de manière intentionnelle ou non, ceux-ci ne sont pas nécessairement déclarés. La mise en place de la Neuchâtel Tourist Card et l'offre qu'elle propose ont néanmoins permis de faire réapparaître cette offre.

b. Camping

Les campings des Brenets et du Locle proposent, chacun, une trentaine de places aux touristes de passage. Ceux-ci bénéficient d'infrastructures à proximité, d'établissements publics, des aménagements de loisirs (terrains de pétanque, minigolf, piscine, parcours vitae, etc.) ou de la nature (Doubs, forêt, etc.).

c. Aires d'accueil (camping-car)

Les camping-cars sont en pleine expansion. Des aires d'accueil ont été réalisées, tant au niveau du camping des Brenets que de celui du Locle.



L'offre hôtelière et parahôtelière est diverse et variée.

En comparaison internationale, les prix suisses sur l'hébergement sont relativement élevés. Toutefois, les prix pratiqués au Locle — à l'instar des loyers — sont particulièrement concurrentiels par rapport au standing proposé. De plus, la Neuchâtel Tourist Card offre différents avantages intéressants pour les visiteurs séjournant dans le canton.

9.3. Établissements publics

Le Locle comprend une cinquantaine d'établissements publics, offrant un choix de cartes variées, de différents standings, parfois dans des lieux et cadres originaux.

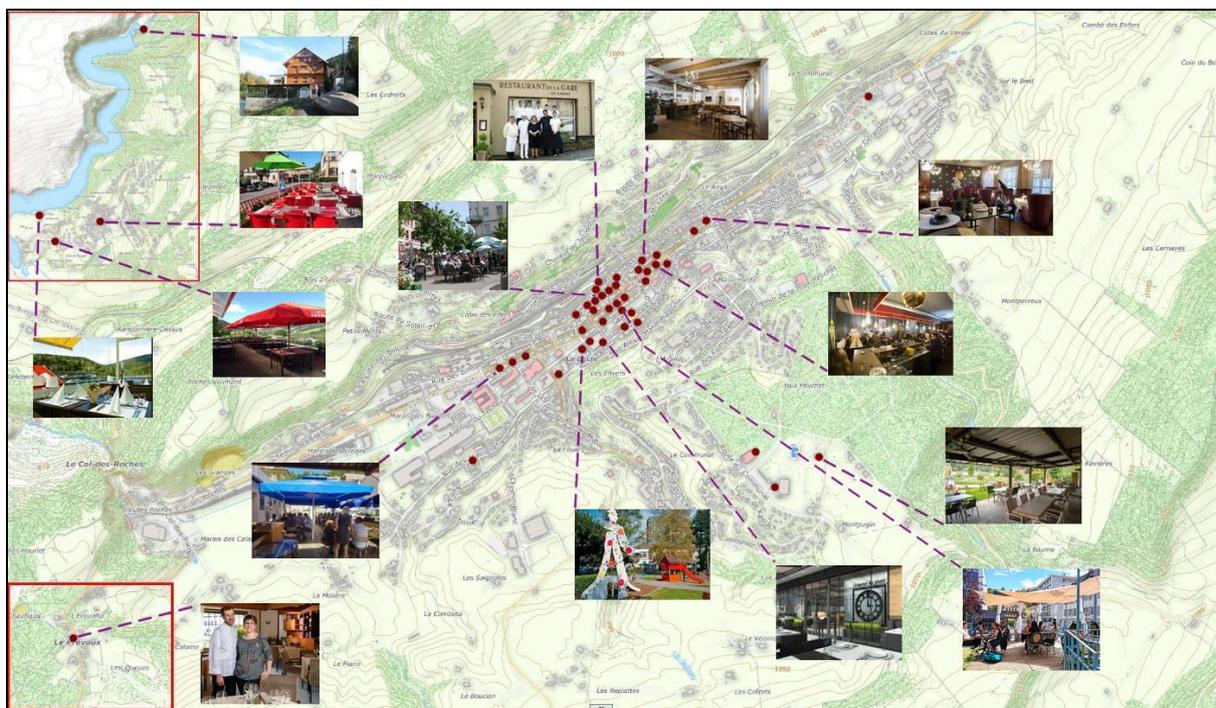
Le territoire de la Ville du Locle concentre la plupart de ces établissements publics dans un périmètre restreint, soit au centre-ville. La **restauration rapide** constitue la majorité de ceux-ci. Les terrasses sur ou à proximité de la place du Marché favorisent la lisibilité de l'offre, notamment en été.

D'autres restaurants plus spécifiques viennent compléter cette offre. Parmi **les établissements de standing supérieur**¹³, nous pouvons citer de manière non exhaustive l'Auberge du Prévoux, la Croisette, ou encore Chez Sandro. D'autres se profilent par leur **cadre agréable**, telle que la Fleur-de-Lis, l'Ancienne Poste, Le Sporting, la buvette du camping du Locle, la crêperie du Lion d'Or (donnant sur le Vieux Moutier), ... Les **pizzerias** appréciées des familles, sont également en nombre, dont certaines sont caractérisées par leur terrasse (Le Casino à proximité de l'Hôtel de Ville, Méditerranée à la rue de France, ...) ou leur intérieur de style horloger (Le Temps du Plaisir).

¹³ Le standing supérieur est basé sur le fait de l'inscription d'un restaurant dans le « Gault et Millau ».

Enfin, les mets des différents établissements couvrent un spectre relativement large, divers et varié, passant de la cuisine italienne, française, à la cuisine orientale ou asiatique.

Le territoire de la localité des Brenets bénéficie d'une offre, certes plus restreinte, mais équilibrée et originale. Ainsi, la Place, Bellevue, les Rives du Doubs ou le Saut du Doubs sont des cartes postales à eux seuls, offrant une qualité culinaire supérieure.



Les établissements publics, en nombre, constituent un atout non négligeable en matière d'offre infrastructurelle¹⁴.

L'ouverture des établissements publics se fait plus rare en été. La fermeture de la plupart des entreprises durant les vacances horlogères incite certains établissements à fermer leur enseigne. En effet, leur chiffre d'affaires se fait principalement durant le reste de l'année. On estime que 60 % des restaurants restent ouverts durant l'été. La Ville publie chaque année la liste des établissements qui continuent leur activité durant cette période.

À l'instar de l'hébergement, les prix suisses de la restauration sont relativement élevés. Néanmoins, l'offre locale reste concurrentielle tout en bénéficiant d'une diversité relativement grande et appréciée dans un périmètre restreint. La fermeture d'un certain nombre d'enseignes durant les vacances horlogères rend néanmoins plus difficile la recherche d'établissements publics.

¹⁴ En raison certainement de l'activité industrielle et des centres de formation permettant d'assurer les chiffres d'affaires de ces établissements la semaine, les ouvertures dominicales, il est vrai, sont peu nombreuses.

9.4. Infrastructures sportives et de loisirs

Le territoire loclois bénéficie d'une offre infrastructurelle, notamment sportive, conséquente. Au niveau sportif, deux pôles de loisirs se détachent : celui du Communal et celui du Champ-Nauger.

De manière non exhaustive, les pôles regroupent les activités suivantes :

Pôle du Communal :

Le pôle de détente et loisirs du Communal s'étend sur environ 14 hectares. Nous pouvons distinguer cinq zones contigües, comprenant une multitude d'activités.

Piscine	Halle poly.	Communal	Camping	Forêt
Piscine ^{15*}	Basket, handball et multisport	Terrains de foot	Minigolf	Parcours vitae
Beach volley	Squash	Ski de fond	Pétanque	Balades
Patinoire	Athlétisme		Tennis de table	Grillades
Jeu de balle	Escalade			Parcours découvertes
Rest. <i>Le Sporting</i>	Rest. <i>Premier Sous-sol</i>		Rest. <i>La Belle Verte</i>	

La patinoire semi-couverte du Communal permet de s'adonner au patinage durant plusieurs mois. Durant la période estivale, elle accueille de nombreux événements, dont le Ciné Open Air ou le Rock Altitude Festival. Ce lieu, qui peut être fermé par des TAPS (rideaux noirs), offre un espace de près de 1'800 mètres carrés, pouvant accueillir près de 800 personnes assises.

Pôle de Champ-Nauger :

Le pôle de détente et loisirs du Champ-Nauger s'étend sur environ 5 hectares auxquels nous pouvons ajouter la proximité avec les rives du Doubs et son offre de loisirs. Nous pouvons distinguer trois zones contigües, comprenant une multitude d'activités.

Camping	Halle poly.	Doubs
Pétanque	Basket	Navigation
Tennis	Athlétisme (base)	Canoë Kayak
Jeux d'enfants	Terrains de foot	Paddle
Randonnées (Goudebas)		Pédalos
<i>Bellevue</i>		<i>Les Rives du Doubs</i>

¹⁵ La piscine comprend notamment un bassin olympique, des plongeoirs, un toboggan et une pataugeoire.



Les différents pôles sportifs constituent des lieux d'attractivité. Ils supportent et complètent l'offre touristique de la commune. Le pôle du Communal et la piscine, bien desservis par les transports publics, peuvent accueillir plus de 3000 personnes quotidiennement durant la période estivale.

Les infrastructures sportives permettent de couvrir un large spectre d'activités. Les pôles facilitent la lisibilité de l'offre et leurs prix attractifs constituent un avantage certain. Le pôle du Communal se combine particulièrement bien avec la desserte en transport public et les établissements publics à proximité.

9.5. Neuchâtel Tourist Card

La politique touristique peut s'appuyer également sur la Neuchâtel Tourist Card. Celle-ci est un pass remis gratuitement à toutes personnes (adultes et enfants) séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Neuchâtel. Véritable « arme d'attraction massive », cette carte permet de bénéficier gratuitement pendant toute la durée du séjour :

- d'un accès aux transports publics neuchâtelois ;
- de l'entrée dans 28 musées du canton de Neuchâtel ;
- d'une croisière sur les lacs de Neuchâtel et des Brenets ;
- d'une location journalière d'un vélo à Neuchâtel ou au Locle ;
- d'une course aller-retour sur le télésiège Buttes - La Robella.

9.6. Transports

L'offre en transports publics est relativement conséquente en Ville du Locle. Les moyens de transport sont multiples et sont de surcroît **gratuits** pour les touristes au bénéfice de la « **Neuchâtel Tourist Card** ».

La réalisation du pôle de gare multimodal du 1^{er} Août permet également une certaine lisibilité de l'offre.

9.6.1. Bus

Le Locle bénéficie de 5 lignes urbaines, de lignes interurbaines (Le Locle – La Chaux-de-Fonds), assurées par TransN, et de lignes régionales (Le Locle – Neuchâtel / Le Locle – La Brévine) par le biais de Car Postal.

a. Lignes urbaines

Au nombre de cinq, les lignes urbaines sur territoire de la Ville du Locle couvrent la quasi-totalité du territoire :

- Centre-ville – Les Monts ;
- Centre-ville – Vergers ;
- Centre-ville – Communal ;
- Centre-ville – Jeanneret ;
- Centre-ville – Les Saignoles.

Leur cadence à 20 minutes permet d'avoir une desserte particulièrement intéressante et lisible.

À noter que ces lignes basculent en soirée et le dimanche sur l'offre **MobiCité**. Si MobiCité constitue un transport public sur appel, facilement utilisable et flexible pour la population, il peut néanmoins se révéler peu compréhensible pour des personnes venues de l'extérieur. En effet, cette offre nécessite une application spécifique, afin de commander une prise en charge.

Les personnes-ressources que sont les hôteliers ou les points d'information touristique sont essentielles pour informer les usagers des modalités de fonctionnement de l'offre.

b. Lignes interurbaines

Les lignes interurbaines entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont au nombre de deux. Parallèles à la ligne ferroviaire, elles permettent une desserte fine des quartiers est de la Ville du Locle, ainsi que ceux de la partie ouest de La Chaux-de-Fonds.

c. Lignes régionales

Les lignes régionales sont au nombre de deux :

- Le Locle – Neuchâtel ;
- Le Locle – La Brévine.

Elles permettent ainsi de desservir la Vallée de La Brévine, mais aussi, et ce de manière plus conséquente, de relier la Vallée des Ponts-de-Martel et la Ville de Neuchâtel.

9.6.2. Lignes ferroviaires

L'offre ferroviaire comprend principalement trois lignes, soit :

- La ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel
- La ligne des Horlogers (internationale)
- La ligne desservant la localité des Brenets.

L'accès se fait par la gare du Locle et celle du Col-des-Roches. Mise en place en 2016, la cadence à 30 minutes entre Le Locle – La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel permet une desserte régulière, même si les temps de parcours restent toujours problématiques, notamment entre le plateau suisse et les Montagnes neuchâteloises.

La gare constitue également une porte d'entrée de la Ville. Après plusieurs années de procédure, les CFF devraient pouvoir procéder à son assainissement en 2023. La Ville, avec le soutien du projet d'agglomération, a planifié la rénovation de l'esplanade de la gare l'année suivante.

9.6.3. Vélos en libre-service

Depuis 2012, des vélos en libre-service sont à disposition des usagers. Le système « Donkey Republic » a désormais été implémenté et un site internet « LeLocleRoule » a été mis en service. Il se caractérise par sa facilité d'utilisation et sa flexibilité, notamment en matière de création de stations. Des vélos électriques sont prévus en 2022¹⁶ aussi bien sur le territoire de la localité des Brenets que sur celui du Locle.

9.6.4. Ligne de navigation

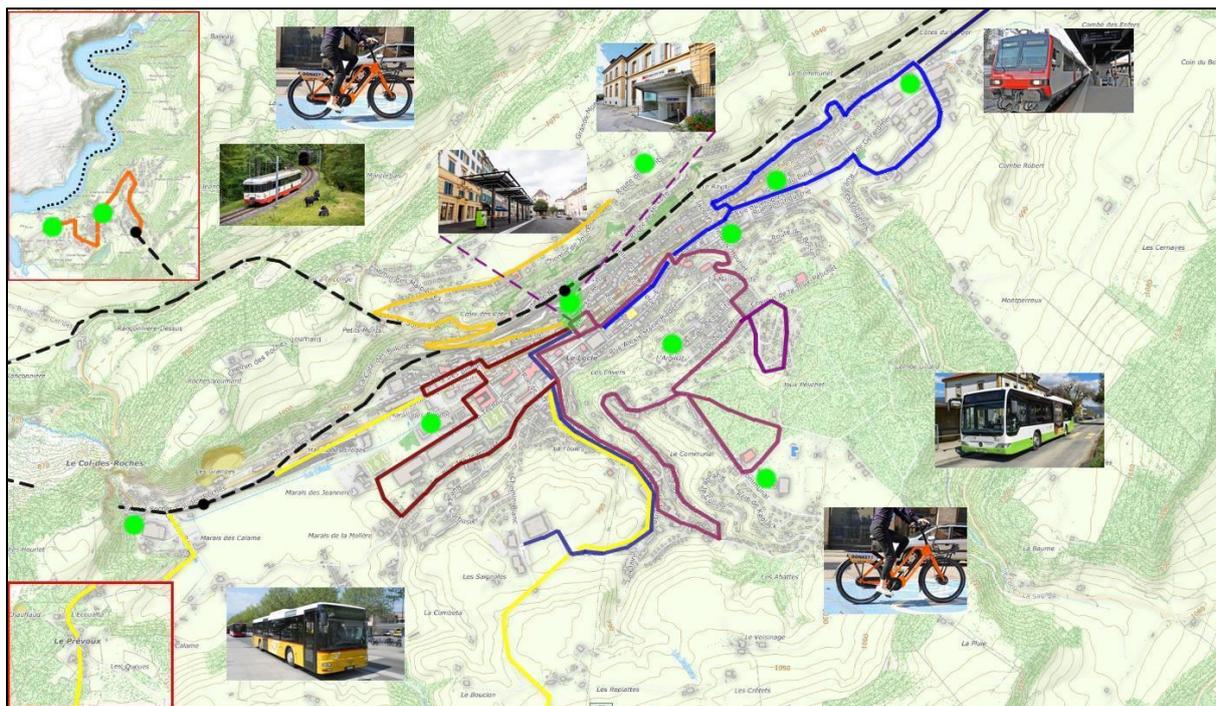
En partance des Brenets, le territoire offre également aux touristes la possibilité de naviguer sur le Doubs. Durant la période estivale, 9 courses quotidiennes assurent, par la NLB¹⁷, le trajet Les Brenets – Le Saut du Doubs.

9.6.5. Autres

D'autres prestataires complètent, notamment pour les touristes, l'offre en mobilité. Nous pouvons citer de manière non exhaustive la Société des Taxis réunis, qui n'entre toutefois pas dans la « Neuchâtel Tourist Card » ou la NLB, qui propose des trajets par bus entre les Moulins du Col-des-Roches et le port des Brenets.

¹⁶ La période COVID n'a pas permis la livraison des vélos électriques.

¹⁷ Société de navigation sur le lac des Brenets.



Le réseau loclois et ses différents modes de déplacement permettent de couvrir la quasi-totalité du territoire.

Les transports publics permettent de couvrir la quasi-totalité du périmètre urbain du Locle. De plus, ils offrent une desserte sur le réseau national, régional et interurbain. Sur territoire cantonal, la Neuchâtel Tourist Card permet leur utilisation durant toute la durée du séjour, et ce, gratuitement.

9.7. Manifestations et activités évenementielles

Les événements et animations festifs constituent un atout non négligeable en matière touristique, notamment en soirée. Ainsi, durant la période estivale, différentes manifestations ont lieu sur le territoire communal.

De manière non exhaustive, nous pouvons citer :

Le Marché de printemps (juin)

Organisé par l'Association de développement du Locle (ADL), le Marché de printemps regroupe nombre d'enseignes et de privés au centre-ville, permettant à tout un chacun de déambuler, de chiner ou de manger dans les différents stands à disposition.

La Bastringue de l'Ancienne Poste (juin)

Le Centre culturel de l'Ancienne Poste sort de ses murs et organise différents concerts, en collaboration avec le CLAAP et des groupes musicaux. Des stands sont également à disposition et des activités se déroulent dans le forum à proximité.

La Fête du Crêt-Vaillant (juin)

Les festivités de la rue historique du Crêt-Vaillant ont été relancées par une nouvelle équipe. Concerts, terrains de pétanque, stands, jeux pour enfants attendent les

visiteurs et autres noctambules. Au vu de l'édition 2022 particulièrement réussie, ces festivités devraient se répéter régulièrement.

Les Promotions des Brenets (juin)

La fête des Promotions des Brenets organisée par le comité de la Fête de la jeunesse, convie la population brenassière à une manifestation rythmée par des discours, un cortège, des stands de boisson et nourriture et surtout par des animations spécialement adaptées aux jeunes.

Les Festivités UNESCO (juin)

Si celles-ci se limitaient à quelques initiés, elles tendent à se démocratiser et sont particulièrement appréciées des visiteurs. Une distribution de plusieurs milliers de fleurs à la population, qui connaît un grand succès, est organisée depuis quelques années.

Le Ciné Open Air (juin)

Situé au Communal, le Ciné Open Air propose différents films en soirée et des bars pour se sustenter.

La Fête et festival des Promotions du Locle (juillet)

Cette fête et son festival, qu'on ne présente plus, constituent l'une des plus grandes manifestations cantonales. Avec sa centaine de stands, ses carrousels et ses concerts gratuits, la manifestation accueille plus de 50'000 visiteurs sur le site durant les deux jours de festivités. Elle constitue un rite qui marque pour les Loclois et habitants du territoire cantonal le passage à l'été.

Concerts de la Place du Marché (juillet – août)

Initiés par la Ville en 2022, des concerts se tiennent tous les jeudis soir durant la période estivale sur la Place du Marché de la Mère commune. Ceux-ci sont rendus possibles grâce au soutien de l'Association de développement du Locle (ADL) et de la Brasserie du Marché, qui organisent et programment des groupes musicaux. Cette offre est destinée à se développer ces prochaines années avec des concerts plusieurs soirs par semaine.

Apéros musicaux du Port (juillet – août)

Aux Brenets, les apéros musicaux du port, organisés par le Syndicat d'initiative des Brenets et la Société de navigation, accueillent les habitants et autres visiteurs les vendredis soir durant l'été.

La soirée Caraïbes (juillet)

Dans l'enceinte de la piscine, cette soirée est destinée aux enfants et adolescents.

La Fête nationale des Brenets (juillet)

Organisée par le Syndicat d'initiative des Brenets et soutenue par la Ville, la Fête nationale des Brenets se déroule le 31 juillet au port. Musique, stands et autres festivités attendent les habitants et visiteurs.

La Fête nationale du Locle (août)

Organisée par la Militaire et soutenue par la Ville, la Fête nationale du Locle se déroule le 1^{er} août sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville. Concerts, stands, soupe aux pois et autres festivités sont proposés.

Le Festival de la Plage des Six Pompes de La Chaux-de-Fonds (août)

Nous nous permettons de mentionner le festival des arts de rue de La Chaux-de-Fonds qui doit bien entendu être mentionné, puisqu'il accueille durant une semaine nombre de visiteurs et anime la région. En effet celui-ci constitue un événement incontournable de la région en pleine saison estivale.

Le Rock Altitude Festival (août)

Le Rock Altitude Festival est l'un des rendez-vous incontournables des amateurs de concerts et a fait sa place sur la scène festivalière romande. Avec ses différents stands, son infrastructure conséquente sur le site de la patinoire du Communal, il accueille nombre de festivaliers, venus de tous les horizons.

Le Marché d'automne (septembre)

Organisé par l'Association de développement du Locle (ADL), le Marché d'automne est le pendant de celui du mois de juin. Différentes enseignes sont également présentes, ainsi que des stands.

La Foire du Livre (septembre)

La Foire du Livre accueille les passionnés de livres, plusieurs bouquinistes et écrivains. Des conférences se tiennent sur différents sujets et un prix littéraire est décerné.



Nous tenons à préciser que la liste des manifestations ci-dessus ne tient pas compte des programmations riches et variées des institutions culturelles, sportives et associatives. Ainsi, des entités telles que le théâtre du Casino, celui de la Grange Le Lux, les Musées, les clubs sportifs et associatifs contribuent au rayonnement de la ville.

9.8. Produits du terroir

Les produits du terroir peuvent également constituer un atout bienvenu pour l'accueil de touristes, susceptibles de retourner avec des souvenirs ou objets autres que des souvenirs plein la tête ou des photos plein leur smartphone.

Les produits manufacturiers, tels que les montres, sont souvent recherchés par un certain type de touristes. Néanmoins, les points de vente sont rares tant sur le territoire

communal que régional. Cette situation s'explique peut-être par le fait qu'au vu du nombre de manufactures, les filières sont souvent court-circuitées par les collaborateurs pouvant bénéficier de tarifs préférentiels. De plus, les pratiques d'achat pour ce genre de produits s'effectuent de plus en plus par le biais d'internet.

Les autres produits qui peuvent être mis en avant sont divers, même s'ils sont généralement affiliés plus à une enseigne commerciale ou à un artisan qu'à un ancrage historique plus généralisé. Nous pouvons citer par exemple les Boules d'amour, les chocolats Daniel Jeanrichard, les pains brenassiers ou certaines bières (La Loclness de la Petite Anglaise, les bières de la brasserie des Brenets).

À noter que différents objets promotionnels ou livres peuvent également être achetés à l'office du tourisme ou dans certains points de vente (Librairie aux Mots Passants).

10. Un peu de fraîcheur dans un monde en chaleur

La recherche de fraîcheur constitue un comportement de plus en plus notable de la part des touristes. En effet, le réchauffement de la planète a augmenté considérablement les températures, notamment durant la période estivale. Dans les régions historiquement touristiques, notamment en France ou en Italie, les températures avoisinent parfois les quarante degrés. Même si les températures sont également en hausse, elles ne se révèlent pas (encore) étouffantes.

Située à près de 1000 mètres d'altitude avec une arborisation conséquente, la Ville du Locle et des Brenets bénéficie d'un climat agréable. Ainsi, déambuler en pleine journée ne relève pas d'un calvaire, mais au contraire favorise la plénitude.

11. Deux années exceptionnelles

Les années 2020 et 2021 se sont révélées, sur un plan touristique, exceptionnelles. En effet, le nombre de nuitées a explosé. De plus, selon les indicateurs, nos sites culturels et touristiques ont bénéficié d'une attractivité sans précédent. Certes, cela s'explique par la fermeture temporaire des frontières et le report des Confédérés sur le territoire national. Toutefois, un changement des habitudes des touristes semble de plus en plus perceptible. En effet, les Villes à grandeur humaine, dans un milieu environnemental et climatique favorable, facilement appréhendable, cumulant patrimoine culturel et naturel, semblent avoir tiré leur épingle du jeu. De plus, le renforcement des conditions-cadres, l'ouverture d'un hôtel ou encore le déploiement de l'Exomusée ont certainement contribué à renforcer cette tendance positive.

**ÉVOLUTION DES NUITÉES
HÔTELIÈRES 2015 - 2021**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
District de La Chaux-de-Fonds	36'068	36'452	36'234	32'637	33'416	20'563	32'501
District du Locle	9'543	8'630	8'907	8'907	9'967	16'854	22'443
Montagnes neuchâteloises	45'611	45'082	45'279	41'544	43'383	37'417	54'944
Canton de Neuchâtel	223'694	227'789	231'545	226'838	230'001	178'497	258'397

No	Etablissement	Localité	2021	2020
			Vouchers	
1	Navigation sur le lac des Brenets - NLB	Les Brenets	11845	7131
2	Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morât - LNM	Neuchâtel	10408	9431
3	Moulins souterrains du Col-des-Roches	Le Locle	7163	5135
4	Musée international d'horlogerie	La Chaux-de-Fonds	6609	4735
5	Laténium - parc et musée d'archéologie	Hauterive	4452	2787
6	Maison de l'absinthe	Môtiers	3848	3092
7	Musée d'horlogerie du Château des Monts	Le Locle	2415	1822
8	Télésiège Buttes - La Robella	Buttes	2398	1928
9	Musée d'art et d'histoire	Neuchâtel	2088	1270
10	Musée d'histoire naturelle	Neuchâtel	2071	995
11	Neuchâtel Roule	Neuchâtel	1671	1498
12	Musée des Beaux-Arts, La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1078	803
13	Musée Volksrecks	St-Sulpice	800	404
14	Musée d'ethnographie	Neuchâtel	734	555
15	Château et Musée	Valangin	659	346
16	Musée des Beaux-Arts, Le Locle	Le Locle	555	458
17	Musée d'histoire	La Chaux-de-Fonds	453	277
18	Musée de la Vigne et du Vin	Boudry	380	174
19	Musée des civilisations de l'Islam	La Chaux-de-Fonds	328	321
20	Fondation Burkhardt-Felder - "La Grange"	Môtiers	231	188

Autre indicateur, le nombre d'entrées par le biais de la Neuchâtel Tourist Card.

Reste que l'évolution du tourisme d'affaires est plus problématique. En effet, depuis la période Covid, les modalités d'échanges entre professionnels et de contact client ont changé. Les habitudes liées à la période pandémique ont ainsi favorisé les échanges par le biais de vidéoconférences. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un changement limité dans le temps ou véritablement structural. Enfin, l'évolution du franc suisse par rapport à la plupart des devises étrangères et l'assèchement de plus en plus précoce du Doubs ont de quoi inquiéter les professionnels de la branche. Néanmoins, avec son patrimoine culturel et naturel et ses infrastructures, Le Locle semble bénéficier d'un fort potentiel pour consolider ce secteur et ses opportunités.

12. Unique Selling Proposition (USP)

La destination de la Mère commune se distingue par trois marqueurs identitaires, uniques et différenciateurs, à savoir :

- **Le Patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) et l'horlogerie ;**
- **L'Exomusée ou « Le Locle, capitale suisse du Street Art » ;**
- **Le Saut du Doubs.**

Ces trois marqueurs sont au centre du développement et de la promotion touristique actuels et futurs. Ils sont la vitrine et les produits d'appel de la commune et de la localité, favorisant un rayonnement sur le plan national et international. Ils modifient par là même l'image de la cité.

Ces marqueurs sont complémentaires, puisqu'ils permettent de valoriser un patrimoine culturel, mais aussi naturel exceptionnel. De plus, l'Exomusée semble assumer une fonction de trait d'union ou de porte d'entrée pour l'urbanisme horloger. Ainsi, par son côté populaire et accessible, il touche des catégories de personnes nettement plus diversifiées (familles, jeunes, adultes, seniors). Déambuler dans les rues de la cité permet également de s'intéresser, voire de s'approprier l'urbanisme horloger. Par ailleurs, les fresques monumentales de l'Hôtel de Ville, intégrées au sein du parcours de l'Exomusée, s'inscrivent dans une continuité entre le passé et l'avenir.

Enfin, il permet de se différencier du site UNESCO de La Chaux-de-Fonds, à la fois plus grand et bénéficiant d'une localisation plus favorable (la majorité des touristes ou excursionnistes intéressés par l'UNESCO arrivant par le réseau des routes nationales sont captés par la Métropole horlogère, générant *à priori* et à tort un sentiment d'y voir la même chose).

Enfin, la Ville du Locle bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel, caractéristique de l'Arc jurassien. Son territoire regroupe également le Doubs et son saut, constituant un élément considérable en matière d'attraction et de positionnement.

Au niveau stratégique, le développement touristique passe donc essentiellement par la valorisation de ces USP.

13. Commission du tourisme

La commission du tourisme, dont l'arrêté d'organisation a été adopté par le Conseil général en sa séance du 27 janvier 2021, a pour but de développer le tourisme dans la nouvelle commune fusionnée. Composée de représentants des groupes politiques, du Conseiller communal en charge du tourisme et du vice-chancelier, cette commission a pour but de suivre, mais aussi de proposer des projets de développement du tourisme. Ces derniers pourraient bénéficier, le cas échéant, d'une partie du montant de l'aide à la fusion, lui donnant ainsi les moyens de voir ses projets se réaliser, si toutefois, le législatif les approuvait. Des propositions concrètes seront présentées au Conseil général au printemps 2023.

Elle a pris connaissance de l'état des lieux sur l'offre touristique sur le territoire communal du Locle et des Brenets, objet du présent rapport.

La commission s'est réunie en plénière 4 fois en 2021 et 2 fois en 2022. Elle a également travaillé dans le cadre de quatre sous-groupes, à savoir « Vélos, sport, nature », « Patrimoine culturel et histoire », « Petites ou grandes manifestations et activités » et « Communication ». Ces sous-groupes se sont par la suite réorganisés, afin de se concentrer sur l'essentiel. Les sous-groupes qui ont été conservés sont les suivants :

- « Vélos, sport, nature »
- « Communication »

« Vélos, sport, nature »

Le sous-groupe « Vélos, sport, nature », s'est concentré sur le déploiement de bornes de recharges électriques et la pose de systèmes antivol pour les vélos. Il souhaite également trouver le moyen d'améliorer ou de créer des circuits (pédestres et cyclistes) entre Le Locle et Les Brenets. Ce sous-groupe s'occupe également de problématiques telles que la bonne entente entre cyclistes et marcheurs.

« **Communication** »

La commission a constaté que l'offre touristique locloise est abondante et que le travail doit se concentrer sur le moyen de faire connaître Le Locle de manière attractive auprès d'un public cible soigneusement sélectionné.

En ce qui concerne le sous-groupe communication, des contacts ont été pris avec une chaîne de télévision (pour des propositions de films de promotion touristique) et Tourisme neuchâtelois (pour des collaborations et des aides), afin de pouvoir trouver une stratégie de communication la plus adaptée possible. Une visite d'une entreprise experte en nouvelle technologie à Saint-Imier a également été organisée.

Au vu de la complexité de la tâche et forte de toutes ces informations, la Commission a choisi de demander, au final, au Conseil communal de rechercher un mandataire qui puisse l'aiguiller sur la mise en place d'une stratégie de communication la plus efficace possible sur le plan touristique en déterminant le public cible, les moyens et canaux de communication pour l'atteindre ainsi qu'une analyse des supports communicationnels exogènes actuels en lien avec la Ville.

Ainsi, dans le cadre de cette commission, les efforts se sont concentrés dans l'amélioration de l'existant, la mise en place d'idées nouvelles, mais également dans les moyens de faire connaître et de promouvoir toutes les facettes exceptionnelles de la Ville du Locle auprès d'un public qui pourra en bénéficier à volonté. À noter qu'un plan d'action sera défini et arrêté par la suite.

Le contenu du présent rapport a donné lieu à une présentation à la commission.

14. Fonds pour le développement du tourisme

Dans le cadre de la fusion des communes du Locle et des Brenets, un montant de Fr. 2'061'400.- a été octroyé par l'État à la nouvelle commune fusionnée.

La convention de fusion prévoyait de manière générale, à son article 18 : *« L'aide de l'État à la fusion sera affectée pour ¼ ou moins à l'accompagnement administratif de la fusion et pour les ¾ à l'amélioration de l'offre touristique et au développement de la mobilité douce au sein de la nouvelle commune. »*

Sur la base de ce principe général, un règlement d'utilisation de ce fonds d'aide à la fusion a été adopté par le Conseil communal le 18 août 2021. Il y est ainsi précisé :

« Au niveau touristique, le Fonds a pour but de financer en tout ou partie des dépenses d'investissements ou d'exploitation visant, pour la nouvelle commune, à améliorer l'offre touristique et de manière générale à renforcer son attractivité¹⁸. »

¹⁸ À noter qu'au niveau de la mobilité, une somme pourrait être réservée pour la réalisation de la voie verte entre Le Locle et Les Brenets. De plus, la commission du tourisme planche actuellement sur des bornes électriques vélos.

En outre, le financement par le Fonds intervient pour des projets d'importance significative, avec un montant minimum de prélèvement au fonds de Fr. 10'000.- par objet, et il ne doit pas intervenir pour des dépenses pérennes.

À ce jour, les prélèvements effectués ou prévus sont les suivants :

Tourisme	
<i>Solde fonds avant prélèvement</i>	2 061 400
Création places de camping-car Les Brenets	30 000.00
Réalisation maquette "Swissminiatur"	25 000.00
Création places de camping-car Le Locle	23 134.30
Sentier didactique La Combe Girard	13 000.00
Réfection Chemin du Saut-du-Doubs	13 139.40
Subvention extraordinaire Exomusée LuxorFactory	20 000.00
<i>Solde fonds après prélèvement</i>	1 957 126
Utilisation totale en francs	124 273.70
Utilisation en % du total du fonds	6.0%

Dans le cadre de ses prérogatives financières, le Conseil communal a également libéré un crédit visant le renforcement de la politique de communication exogène. Au niveau politique, ce processus est porté par le dicastère de la promotion de la Ville, celui du tourisme et celui de l'économie. Il se déploiera progressivement en 2023. Il sera coordonné avec la commission du tourisme et la stratégie mise en place.

15. Durabilité

La politique touristique contribue à renforcer l'image et l'attractivité d'une région. Si elle trouve le point d'équilibre entre préservation de l'environnement et retombées économiques, celle-ci s'inscrit dans un objectif de durabilité.

16. Conclusion

La Ville du Locle est au bénéfice de nombreux atouts, que ce soit en matière de marqueur identitaire et de différenciateurs, mais aussi d'infrastructures. Les USP que sont le patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) et l'horlogerie, l'Exomusée et le bassin et Saut du Doubs constituent les produits d'appel de la Mère commune.

Ils favorisent le rayonnement de notre cité tout en modifiant l'image de celle-ci. Les conditions-cadres de même que le renforcement des axes communicationnels permettront une valorisation accrue de notre région.

Les gros investissements fédéraux attendus, que ce soit la ligne ferroviaire directe ou la route de contournement de la Ville du Locle (N20), permettront d'une part de renforcer la proximité de la cité avec l'ensemble du territoire national, mais aussi d'améliorer considérablement la qualité de vie en son centre-ville.

Table des matières

Le présent document se compose de différents chapitres. Il a pour but essentiellement de donner un état de la situation.

1. Introduction.....	1
1.1. D'une mono-industrie à une diversification industrielle.....	1
1.2. Diversification des secteurs d'activités : le tourisme	1
2. Brève histoire du tourisme	2
2.1. Généralités	2
2.2. Histoire de la politique touristique de la Mère commune.....	4
3. Objectifs.....	5
3.1. Généralités	5
3.2. But et objectifs de la politique touristique de la commune du Locle	6
4. Organisation de la politique touristique.....	6
4.1. « Suisse Tourisme »	6
4.2. « Jura & Trois-Lacs »	6
4.3. « Tourisme neuchâtelois »	7
4.4. Conseil et Commission du Tourisme	8
I. PATRIMOINE URBANISTIQUE, CULTUREL ET NATUREL.....	10
5. Patrimoine « urbanistique »	11
5.1. Patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).....	11
5.2. ISOS.....	12
6. Patrimoine culturel	13
6.1. Offre muséale institutionnelle	13
6.2. Offre muséale privée.....	14
6.3. Exomusée : « Le Locle, Musée à ciel ouvert »	15
7. Patrimoine naturel.....	17
7.1. Le Doubs : ses rives et son saut.....	17
7.2. Les Crêtes du Jura.....	18
7.3. Les coteaux boisés.....	18
7.4. Activités	19
8. « Traditions vivantes »	21
II. Offre infrastructurelle	24
9. Offre infrastructurelle	25

9.1.	Points d'information, portes d'entrée numériques et supports touristiques.....	25
9.2.	Hébergement.....	27
9.3.	Établissements publics	29
9.4.	Infrastructures sportives et de loisirs.....	31
9.5.	Neuchâtel Tourist Card.....	32
9.6.	Transports.....	32
9.7.	Manifestations et activités événementielles	35
9.8.	Produits du terroir	37
10.	Un peu de fraîcheur dans un monde en chaleur	38
11.	Deux années exceptionnelles	38
12.	Unique Selling Proposition (USP)	39
13.	Commission du tourisme.....	40
14.	Fonds pour le développement du tourisme	41
15.	Durabilité.....	42
16.	Conclusion	42